

Motion avec ordre de priorité présentée par Jean Biancucci  
pour Femu a Corsica

- Considérant l'annonce officielle faite par la Direction Générale des Finances Publiques de fermer à compter du 31 janvier 2011 le Centre Régional des Pensions de Corse.

- Considérant que le Centre Régional des Pensions représente près de 28 000 pensionnés, et traite environ 40 000 dossiers de pensions diverses (retraites, reversions, pensions militaires, veuves de guerre, retraites du combattant, victimes civiles, médailles militaires et légion d'honneur...)

- Considérant que ce service, installé depuis toujours à Ajaccio, constitue un service public de proximité (accueil physique et téléphonique) à la disposition d'une population d'usagers majoritairement âgée, souvent en situation de fragilité et s'exprimant pour beaucoup d'entre eux quasi exclusivement en langue Corse, (surtout en zone rurale).

- Considérant les 7 emplois dont il est demandé la suppression et les conséquences éventuelles de la fermeture du centre de Corse :

1) l'obligation qui en découlerait pour les pensionnés de s'adresser à un « centre d'appels » situé à Bordeaux ou à Rennes...

2) le traitement des dossiers de Corse par un centre interrégional situé à Marseille où 21 agents devront gérer 350 000 pensionnés !

3) la contrainte pour les usagers de se déplacer sur le continent si leurs problèmes ne peuvent être réglés par téléphone ou par courrier.

- Considérant la propension actuelle à la déshumanisation totale de la relation entre usagers et service public et la rupture dans l'égalité de traitement des citoyens.

- Considérant enfin que les Centres des Pensions de Fort de France, St Denis de la Réunion, Papeete et Nouméa ne seront pas fermés compte tenu de la spécificité et de l'**insularité** de ces régions

**L'Assemblée de Corse demande à l'Etat, par ces motifs, de reconsidérer la décision prise et de maintenir le Centre des Pensions en Corse.**